



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 07/12/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 décembre 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUERES, LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme DARGELOSSE), MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), BRUEY, GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme ULMANN), M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH (a procuration pour Mme COURROS).

**Etaient excusés :** M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme COURROS (a donné procuration à Mme DAUGREILH), M. DUCASSE, Mmes ULMANN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme BRUGAT), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance G**

**Délibération n°1**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville de TARTAS – CCPT prolongation de l'Adhésion de la commune de TARTAS au service « ADS » de la Communauté de Communes du PAYS TARUSATE**

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (A.L.U.R) publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014, qui a mis fin, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des Services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes compétentes membres d'un EPCI de 10 000 habitants et plus,

Vu l'article R 423-15 du Code de l'urbanisme permettant à une commune de charger l'EPCI des actes d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Vu la délibération du conseil municipal n° 16 du 14 avril 2015 et 1, 2, 3 du 3 juin 2015 confiant l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au service commun mis en place par la Communauté de Communes du Pays Tarusate et approuvant les termes de la convention régissant les rapports entre la commune de TARTAS et la CCPT

Considérant que la convention précitée arrive à expiration le 31 décembre 2016 et que la Communauté de Communes propose d'en conclure une nouvelle pour une période de 3 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, Il est proposé à notre assemblée :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée, régissant les rapports entre la commune de TARTAS et la CCPT pour le fonctionnement du service commun d'instruction des ADS sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, *(le projet est déposé sur le bureau de l'assemblée)*

.../...



- **D'AUTORISER** M. le Maire A SIGNER ladite convention et tous les documents relatifs à son parfait aboutissement.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée, régissant les rapports entre la commune de TARTAS et la CCPT pour le fonctionnement du service commun d'instruction des ADS sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, *(le projet est déposé sur le bureau de l'assemblée)*

**AUTORISE** M. le Maire A SIGNER ladite convention et tous les documents relatifs à son parfait aboutissement.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,  
**Jean-François BROQUÈRES**